

1
Le Vingt quatreuisme jour Du Mois De fevrier mil sept
Cent quatre en auant midy au bourg Du montil au Vicomte
En la haute marche Eptude & gardmann de nosre Royal
Iouffigne & lesmeus bas Nomms furent presens & lueus
personnes Michel Roubinaud & anne la grange la femme
La Coucouis habitanz Du Village De pranz d'haud pranz
Et sans pare le bon la dite la grange au thourze par
le dit Michel Roubinaud son mary pour le fait & validite
Des presantes & seulement Lesquels Michel Roubinaud &
anne la grange Volontiers & de bon sens & par leur
presantes Consentens reciproquement & respectueusement
que M^r Leonard Roubinaud leur fil maistre maroy
maucillan ordinairement by la grece & du Lionois pres
son party & contracte Mariage sous les ceremonies &
Nohe mere sainte Eglise catholique apostolique &
Rommaine avec laudme pette Residant le village de la Belle
de Neuville frane Lionois toutes fois & quantes qu'il
Vairons bon & he pour Vie que le dit party luy soit
entant qu'il aux charges par le dit Leonard Roubinaud
de leur donner ayde de l'acow & selon l'age qu'il en
ce qu'il Vie luy quel age luy soit & que luy soit
son droit d'apportage & legitime & luy soit & luy soit
de luy soit & luy soit au Reg lincain & Justice de son
our & luy soit & luy soit toute luy soit & luy soit
Neanmoins les d^s Roubinaud & luy soit & luy soit
grand au leur Vie & luy soit & luy soit
Leonard Roubinaud leur gendre & luy soit & luy soit
l'acquiesce de luy soit & luy soit & luy soit
Dont au luy soit & luy soit & luy soit

De la grange de Agres approuvée long cotes
 que Louis fil a fait au faveur de ce lieu
 pour lui que le tout soit a son profit
 le dit avantage sur le dit père le même
 Et sur le tout son faveur le manoir
 que se soit par am et son vouloir promis
 tous jours de son dit faveur et de son dit
 Maistre Anne de Champagne ne seigneur du village
 de Champagne et de Sidailles suffisamment
 les laines manoirs du village de Saint-Jacques
 et de Saint-Jacques se son qu'il a avec les seigneurs
 de la grange declare ne sauroit signer de saques



De Champagne

Champagne

Conté avalliere Le 26.
 fev 1731 pour douze sols

Gagne

En fait de...
 par...
 le...
 pour le...
 de...
 de...
 1731